

Réactif de Biuret

L-B-T-N

Attention



SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 106 050
Nom commercial	: Réactif de Biuret
Identification de la société	: JEULIN T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: 01 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé
 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
 - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : Xi; R36/38

Eléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
 - Attention
- Mention de danger
 - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Conseils de prudence
 - Généraux
 - Prévention
 - Intervention
 - P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 - P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :

Symbole(s)



- Irritant.
- R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
- S2 : Conserver hors de portée des enfants.
- S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 1

Date : 31 / 7 / 2012

Remplace la fiche : 25 / 10 / 2010

Réactif de Biuret

L-B-T-N

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Sulfate de cuivre pentahydraté	: < 0,25	7758-99-8	231-847-6	029-004-00-0	----	Xn; R22 Xi; R36/38 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (H302) Eye irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Hydroxyde de sodium	: 1 %	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	----	C; R35 ----- Skin Corr. 1A+ (H314)
Eau	: <= 98 %	7732-18-5	-----	-----	----	Non classé. (DSD/DPD) ----- Non classé. (GHS)

Autres informations

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation

: Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

- Contact avec la peau

: Laver abondamment la peau avec de l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés.

- Contact avec les yeux

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- Ingestion

: Ne rien donner à boire. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Prévention

: Conserver à l'écart de : Métaux.

Moyens d'extinction

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

- Adéquats

: En cas de feu, présence de fumées dangereuses. Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

Risques particuliers

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection contre l'incendie

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Procédures spéciales

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039, absorbant pour liquides JEULIN réf. 150 027). Neutraliser les épandages à l'aide d'agents neutralisants tels que de l'acide sulfurique dilué ou un acide faible. Rincer/diluer le résidu à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Réactif de Biuret

L-B-T-N

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Stockage - à l'abri de** : Humidité.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

Contrôle de l'exposition
- France

VME [mg/m³] : 2

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

- Nom chimique** : Réactif de Biuret
- Etat physique** : Liquide.
- Couleur** : Bleu(e).
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 12
- T° d'ébullition initiale [°C]** : ~100
- Densité** : (20°C) : ~1
- Pression de vapeur mm/Hg** : Aucune donnée disponible.
- Solubilité dans** : Eau. (20 °C) : soluble (réaction exothermique).
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.
- Temp. d'autoinflammation [°C]** : Non applicable.
- Limites d'explosivité**
- Limites d'explosivité inférieures [%]** : Non applicable.
- Limites d'explosivité supérieures [%]** : Non applicable.
- Log P octanol / eau à 20°C** : Aucune donnée disponible.

Réactif de Biuret

L-B-T-N

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Absorbe le dioxyde de carbone et l'humidité de l'air ambiant. Contact avec des substances métalliques.
Matières à éviter	: Composés organiques. (acétaldéhyde ; acrylonitrile ; acroléine ; anhydride maléique ; 1,2-dichloroéthylène ; trichloroéthylène...). Métaux. Acides forts.
Réactions dangereuses	: Réagit avec les sels d'ammonium en libérant de l'ammoniac gazeux.
Produits de décomposition dangereux	: Oxyde de sodium.
Polymerisation dangereuse	: Ne se produira pas.
Propriétés dangereuses	: Ce composé réagit violemment avec les acides (réaction très exothermique). Réagit violemment avec l'eau. Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
- Cutanée	: Provoque des brûlures. Peut être nocif en cas d'absorption cutanée.
- Oculaire	: Brûlures. Risque de lésions oculaires graves si le produit n'est pas éliminé rapidement. Un contact direct peut provoquer une lésion de la cornée.
- Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion provoque une corrosion sévère pouvant conduire à une destruction des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	: Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	
- Autre	: Aucune donnée disponible.
Effets mutagènes	
- E. Coli test	: Les tests mutagéniques sont négatifs.
Autres informations toxicologiques	: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 20.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Toxique pour la vie aquatique. Effet nocif par modification du pH. Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les bactéries : ***** Toxicité pour les daphnies : ***** Toxicité pour les poissons : CL50 : 189 mg/L (NaOH 40 g/L).
Persistante et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 1

Date : 31 / 7 / 2012

Remplace la fiche : 25 / 10 / 2010

Réactif de Biuret

L-B-T-N

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

- Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- : Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Ne pas jeter les résidus à l'égout.**
- Procédures d'élimination des déchets** : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name : UN1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II, (E)
- No ONU : 1824
- I.D. n° : 80
- Transport terrestre**
- ADR/RID : Group : II
Class : 8
- Transport par mer**
- Code IMO-IMDG : UN 1824 Hydroxyde de sodium en solution
- Classe : 8
- Groupe d'emballage : II
- Transport aérien**
- ICAO/IATA : UN 1824 Sodium hydroxide solution
- IATA - Classe ou division : 8
- Groupe d'emballage IATA : II

SECTION 15. Informations réglementaires

- Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document